

PROGRAMME 2024-2030



Table des matières

<i>AXE 1 : Prévention - Sécurité</i>	3
Pour une prévention de proximité	5
Rendre notre commune « fearless »	5
Une zone de police qui donne envie d'y rester	6
Une police formée et exemplaire	7
<i>AXE 2 : Social-Santé-Logement</i>	8
Pour une action sociale plus efficace	9
Pour une politique des aîné.e.s plus solidaires	10
Pour une politique handistreaming	12
Pour un emploi de qualité (insertion socio-professionnelle)	13
Pour une santé publique de qualité	15
Pour une offre de logements décente	16
<i>AXE 3 : Cadre de vie</i>	17
Pour une commune plus propre	18
Pour une commune qui fait place à la biodiversité et qui s'adapte au dérèglement climatique	18
Pour une commune où se déplacer se fait en toute sécurité	19
Pour une commune qui facilite une transition énergétique juste	20
Pour un renforcement des acteurs économiques	20
<i>AXE 4 : Jeunesse et Familles</i>	22
Pour une école innovante, inclusive et verte	23
Pour un meilleur accueil de la petite enfance	24
Pour une meilleure écoute des jeunes	25
<i>AXE 5 : Vivre ensemble</i>	26
Susciter, Encourager et promouvoir le « faire ensemble »	27
Pour des espaces publics favorisant la rencontre, le partage et la convivialité	27
Favoriser le sport et la culture	28
L'accueil et l'inclusion des différentes cultures	29
Lutter contre les discriminations	30
Renforcer les liens entre le bien-être humain et le bien-être animal	31
<i>AXE 6 : Gouvernance</i>	33
Les finances communales et la fiscalité locale	34
Démocratie, participation, information et accueil du citoyen	35

AXE 1 : Prévention - Sécurité

Programme 2024-2030

La commune est un lieu de rencontres et de convivialité pour toutes et tous. Le sentiment de sécurité dans l'espace public est essentiel pour le bien-être des citoyen·ne·s.

Une des missions essentielles de nos pouvoirs publics est de garantir cette sécurité. Lorsque nous parlons de sécurité, nous entendons un sentiment de peur provoqué qu'il soit physique ou psychologique, lié à une orientation de genre, à une appartenance culturelle, religieuse ou encore à un handicap (...).

Il est clair que les pouvoirs publics d'Anderlecht, de Saint-Gilles et de Forest, (communes composant la Zone de Police du Midi) font face à un enjeu important : l'insécurité vécue par la population, surtout dans certains quartiers les plus vulnérables et fragilisés. La population vit notamment au quotidien les nuisances relatives à la délinquance, aux vols et les conséquences du trafic de drogue. Plusieurs fusillades ont eu lieu sur le territoire de notre commune ces deux dernières années. Le constat que nous posons ici est clairement inacceptable. Nous pointons également les faits de racisme, de discrimination et les violences policières. La police (de proximité) joue évidemment un rôle moteur dans ce cadre.

Pour nous, écologistes, il semble important de prendre en compte la question de la sécurité de manière globale. En effet, la détérioration du cadre de vie, les actes de malpropreté, les nuisances sonores, les conditions de logement, la précarisation économique et sociale, l'absence de perspectives et d'épanouissement, en particulier pour les jeunes et les personnes âgées, sont autant d'éléments qui contribuent à cette insécurité. En clair, lutter contre l'insécurité, c'est aussi améliorer l'aménagement des quartiers, mettre en place des mesures appropriées visant à l'insertion sociale et professionnelle... le tout dans le cadre d'une politique de sécurité et de prévention intégrée (qui rassemble tous les acteurs concernés) et intégrale (qui s'attaque tant aux causes qu'aux conséquences de l'insécurité).

Pour répondre aux besoins locaux en matière de sécurité et de protection des citoyens et restaurer le sentiment de sécurité, il faut aborder la question d'un point de vue global. Rendre notre commune plus sûre passe par la réappropriation de l'espace public, la création d'un climat de convivialité et d'ouverture ainsi qu'une valorisation des règles de vie sociale et du respect.

Malgré les dispositifs déjà mis en place par la Zone de Police Midi ainsi que par les gouvernements fédéral et régional, ces enjeux restent d'actualité et les réponses apportées sont insuffisantes pour garantir la sécurité de tout.e un chacun.e.

Par ailleurs, nous pouvons également constater qu'il y a une vraie crise de confiance entre les citoyen·ne·s et le corps de police principalement provoquée par certains dysfonctionnements structurels (violence, racisme, harcèlement, discrimination...). En effet, les événements survenus lors de cette dernière législature montrent qu'au-delà de la question de la sécurité, il est tout aussi important de réinstaurer un climat de confiance entre la police et la population. D'un côté, notre zone de police doit être composée de personnes exemplaires et formées et d'un autre côté, nous avons besoin d'un personnel qui se sent écouté, compris, sécurisé et soutenu dans sa fonction.

NOS PROPOSITIONS

Au vu de ces constats, nous distinguons 4 objectifs :



Pour une prévention de proximité

Nous proposons de :

- Renforcer le lien entre la zone de police et les services communaux (prévention, propreté, mobilité, espace public/planification urbaine, sanction administrative communale, cohésion sociale, affaires sociales, égalité des chances...). Cela passera entre autres par la création de nouvelles antennes de quartier avec un axe prévention-sécurité, appelée antenne L.I.S.A¹.
- Optimiser l'organisation des agents de prévention communaux afin qu'ils puissent couvrir l'ensemble du territoire anderlechtois, tout en ayant une attention particulière aux zones les plus sensibles.
- Améliorer le lien entre la police et les jeunes à travers des dispositifs de rencontre, d'échange et de participation citoyenne.
- Poursuivre les actions de sensibilisation sur le harcèlement de rue, les violences (physiques, psychiques, économiques et sexuelles), qu'elles soient familiales, conjugales ou autres en collaboration avec les services communaux ainsi que l'application de la Convention d'Istanbul au sein de la Zone en renforçant la cellule EVA (Emergency Victim Assistance).
- Renforcer les actions de lutte contre le radicalisme, à travers la cellule spécialisée et constituée de plusieurs fonctionnaires.
- Soutenir des actions innovantes de prévention à destination des jeunes et leurs familles (ateliers paroles, médiation locale...), en collaboration avec les services communaux.
- Créer des campagnes de sensibilisation aux bonnes pratiques en matière de prévention contre le vol, les cambriolages, etc.
- Multiplier les canaux de communication entre la police et les points de contacts adaptés à la société et aux différents publics : réseaux sociaux, présence de policier-e-s sur les marchés pour dialoguer et créer du lien, policier-e-s à pied ou à vélo dans les villes.
- La zone de police doit pouvoir collaborer et travailler en synergie avec des équipes psycho-médico-sociales, associatives ou communales, afin de venir en aide aux personnes vulnérables, à l'instar de SubLINK sur le réseau STIB. La zone de police midi doit être plus en lien avec le réseau d'aide et de soins (ex samusocial, macadam douchflux, fedasil...). Les objectifs devraient être de (1) réorienter au mieux les personnes vers des structures qui pourront les accompagner dans un parcours de réinsertion social-santé et (2) éviter d'abandonner les individus dans les milieux liés à la drogue ou à la (grande) criminalité.

Rendre notre commune « fearless »

¹ Local Integrated Security Antenna ou antenne locale de sécurité intégrée.

Nous proposons de :

- Consulter les citoyen-ne-s lors de démarches de diagnostic et d'évaluation des problèmes collectifs de sécurité dans les trois communes. Cela peut passer par l'organisation structurelle de rencontres entre policiers, élu.e.s et citoyen.ne.s et comité de quartier.
- Développer une antenne L.I.S.A au sein de chacun des quartiers en y augmenter les services disponibles afin qu'un maximum de problèmes puissent y être traités.
- Amplifier les patrouilles à pied et à vélo qui permettent de renforcer la proximité avec les habitant.e.s, de mieux détecter les problèmes et d'être mieux connecté aux réalités des quartiers. ainsi que de placer les policier.e.s dans la même configuration que les usager.e.s les plus fragiles et donc d'adopter leur point de vue dans le cadre des infractions au code de la route.
- Lutter contre toutes les nuisances publiques (sonore, dépôts clandestins, intimidation, harcèlement, discrimination,...), dont celles liées au trafic de stupéfiants, en les prévenant et en les poursuivant
- Garantir la sécurité routière en redonnant une priorité à la répression aux infractions au code de la route. La police doit être attentive aux rodéos urbains, au respect des limitations de vitesse (particulièrement dans les zones résidentielles, les abords d'écoles et les zones 30) et au stationnement dangereux (notamment sur les trottoirs et les pistes cyclables). Pour ce dernier type d'infractions, nous souhaitons en outre instaurer des sanctions administratives communales.

Une zone de police qui donne envie d'y rester

Nous proposons de :

- Renforcer, valoriser et faire connaître les agent.e.s dans leur quartier. Il est important de pouvoir identifier aisément son agent de quartier, tout en encourageant des contacts privilégiés avec celui-ci.
- Renforcer les patrouilles et leur assigner des missions bien décrites. A ce sujet, nous constatons que beaucoup de patrouilles sont *in fine* dévolues à d'autres actions que celles initialement prévues (ex : évènement, renforcement du personnel dans les prisons...). Il n'est pas normal qu'il n'y ait parfois qu'une seule patrouille pour toute une commune la nuit. Il nous faut une meilleure répartition des équipes afin de pouvoir assurer la sécurité de la population au sein de notre zone.
- Renforcer les moyens dévolus à la Zone de Police Midi en les demandant aux niveaux de pouvoir régional et fédéral. Par exemple, une des actions demandées pourrait être la révision des normes KUL².
- Recruter intensivement un personnel qualifié et formé au sein de la zone.
- Soutenir les initiatives qui permettent à la zone de police de limiter la surcharge de travail due à la prison de Saint-Gilles (qui génère un accompagnement des convois et le

² La norme KUL détermine la capacité policière locale pour chaque commune du Royaume, soit le nombre de policiers requis par chaque commune.

remplacement des gardien.ne.s de prison en cas de grève) et au soutien d'organisation d'évènements lucratifs.

- Poursuivre le soutien aux policier.e.s victimes de violence dans l'exercice de leur fonction et continuer à les accompagner dans d'éventuelles démarches médicales, psychologiques et/ou judiciaires.

Une police formée et exemplaire

Nous proposons de :

- Maintenir et amplifier le nombre et la qualité des formations continuées des agents de police, en particulier sur la communication non-violente, la lutte contre le racisme, les violences conjugales/intrafamiliales/sexuelles/LGBTQIAphobes, l'accueil et l'accompagnement de victimes, et celui des personnes en situation de handicap... en s'appuyant sur le travail en cours du plan diversité et du plan de formation.
- Mettre en place une procédure indépendante en cas de plainte pour des faits de racisme, de violence policière, de discrimination.
- Encadrer et évaluer les nouvelles technologies avant de les utiliser. A ce sujet, il est important de pouvoir évaluer l'utilité et la manière dont sont utilisés les bodycams au sein de notre zone.
- Rendre accessibles aux personnes en situation de handicap les différents dispositifs de dépôts de plainte : veiller à l'interprétation en langue des signes, à l'accessibilité des commissariats de la zone, ainsi que les antennes locales.
- Mettre en place un programme de transparence et d'évaluation afin de disposer de données complètes et fiables sur le fonctionnement de la Zone de Police du Midi.
- Mettre en place un plan de lutte ambitieux contre les violences policières.
- Améliorer les procédures d'évaluation et disciplinaires des policier.e.s.
- Renforcer la protection des lanceurs et lanceuses d'alerte en leur octroyant un statut de protection immédiatement.
- Améliorer l'accueil des victimes au sein des commissariats en investissant davantage dans l'infrastructure, notamment la cellule EVA et l'accueil des personnes dont celles en situation de handicap en appliquant le handistreaming.
- Mettre en place une étude permettant l'analyse des contrôles d'identité.
- Mettre en œuvre le récépissé dans le cadre des contrôles d'identité.
- Renforcer la mixité culturelle, de genre et de handicap au sein du corps de police.
- Améliorer la transparence, la démocratie et le contenu du Conseil de Police de la Zone Midi et en faire une plus grande publicité : plus grande accessibilité des PV, des budgets, des comptes-rendus réguliers sur les réseaux sociaux, sur le site-web, dans les journaux communaux.
- Améliorer la transparence et la communication de la Zone de Police du Midi sur leur fonctionnement et leurs actions.

AXE 2 : Social-Santé-Logement

Pour une action sociale plus efficace

C'est au niveau local que se manifestent le plus les problèmes sociaux. Le CPAS d'Anderlecht joue son rôle d'aide d'urgence mais force est de constater que les missions deviennent de plus en plus difficiles à remplir tant les CPAS sont mis sous pression depuis la crise COVID, et les retombées des politiques d'austérité qui ont fait gonfler le chiffre de demandes d'aide sociale. Ce sont les bénéficiaires et les personnes les plus précarisées (personnes sans chez soi, sans papiers, familles monoparentales, ...) qui sont les premières victimes des conséquences de l'après-Covid.

Il faut renouer des contacts forts tant avec le pouvoir régional qu'avec le pouvoir fédéral. Il n'est en effet pas possible que le Fédéral maintienne son remboursement des RIS à 70% alors que c'est avec les finances communales, qui sont en berne dans un grand nombre de communes bruxelloises, que nous devons combler les 30% restants. Nous devons plaider pour un remboursement à 100% du RIS afin de soulager les finances des CPAS et donc des communes et avoir une politique plus globale notamment en ce qui concerne l'accueil des populations des pays en guerre ou des réfugiés politiques ou économiques.

Le CPAS doit aussi être générateur d'initiatives en matière économique, sociale, environnementale, culturelle et artistique.

NOS PROPOSITIONS :

- Garantir et optimiser l'accueil (permettant la diminution du temps de gestion des dossiers) des bénéficiaires par des agent.e.s bien formées (connaissance des lois sociales, respect de la confidentialité des échanges...), bilingues et en systématisant l'usage de l'accusé de réception dans les échanges écrits ou oraux avec les usagers ;
- Former les assistants sociaux et le personnel de l'accueil à la connaissance des troubles en santé mentale, les assuétudes, les handicaps, de la reconnaissance et à l'accompagnement des violences ... ;
- Créer un service de première ligne et d'urgence ;
- Encourager le CPAS à tendre vers une simplification administrative en développant des outils facilitant le traitement des demandes et garantissant l'équité dans les propositions sociales soumises aux comités ;
- Rendre accessibles les formulaires des CPAS en FALC (Facile à lire et à comprendre) afin d'augmenter l'inclusion des publics qui ont du mal avec le français et le néerlandais ;
- Impliquer les bénéficiaires dans la politique de l'action sociale en rétablissant un Conseil Consultatif des Usagers dynamique ;
- Améliorer l'information sur les droits sociaux pour des publics spécifiques et lutter activement contre le non-take up ;
- Renforcer les liens entre le CPAS, la Commune et les asbl pour une meilleure intégration des personnes en souffrance (alphabétisation, cours de langues, soutien alimentaire, donneries, recycleries, mise au travail dans le cadre de l'article 60, etc...);
- Renforcer les missions de l'épicerie sociale – via des actions comme le « frigo solidaire » - en améliorant l'accueil et en instaurant un cadre informatif pour les publics précarisés tout en collaborant avec les associations locales actives dans la distribution de l'aide alimentaire ;
- Augmenter le nombre des logements de transit et/ou d'urgence, notamment pour des publics spécifiques et plus à risques : femmes victimes de violences conjugales, familles

monoparentales, personnes LGBTQIA+, mineurs non accompagnés, personnes en situation de handicap ou avec une santé mentale fragile ;

- Renforcer les ateliers thématiques à destination des usagers sur le surendettement, la fracture numérique, l'énergie et le chauffage;
- Développer une stratégie de recherche de subventions tant au niveau régional que fédéral ou européen;
- Optimiser les contacts avec la Région et les associations actives sur le plan social afin d'établir annuellement un rapport sur la précarité pour mieux adapter les politiques d'aide/soutien ;
- Développer les missions d'insertion socioprofessionnelle au sein du CPAS : meilleure revalorisation des postes article 60 par ex. ;
- Revaloriser le travail des assistant.e.s sociaux/-ales et améliorer leur bien-être pour qu'ils puissent exercer leur travail dans de meilleures conditions afin d'éviter un grand turn over au sein du personnel.
- Créer un site internet facile d'emploi permettant aux usagers de s'inscrire, de faire leur demande, de remplir et d'envoyer électroniquement certains documents demandés. Il y aurait lieu d'investir dans un logiciel téléphonique plus performant;
- Implémenter les conclusions rapportées par l'audit social afin d'améliorer les performances de l'institution, le rendement et la transversalité ;
- Automatiser un maximum les droits des usagers lorsque cela est possible ;
- Renforcer la concertation entre le CPAS anderlechtois et les autres CPAS afin d'assurer la portabilité des droits.

Pour une politique des aîné.e.s plus solidaires

La commune d'Anderlecht est forte de sa jeunesse, mais nos aîné.e.s ne sont pas en reste ! Leurs préoccupations quotidiennes - l'état de santé, le niveau de dépendance, le manque de sécurité et les violences, et enfin, la gestion du vieillissement au quotidien sont des questions qui se retrouvent dans plusieurs chapitres de ce programme.

NOS PROPOSITIONS :

- Prendre en compte la réalité des aînés dans les politiques de mobilité, de logement, d'aménagement du territoire, de santé, de culture, de sport (...);
- Associer les personnes âgées aux aménagements et politiques communales ; leur faciliter l'accès aux infrastructures, aux structures collectives (coiffeurs, aide-ménagères, repas à domicile...), et aux informations, entre autres via la formation à l'utilisation des technologies ;
- Donner plus de moyens au service des seniors de la commune pour :
 - Consolider le conseil consultatif des aînés avec des sujets qui les concernent directement ;
 - Sensibiliser les autres services de la commune à la réalité des aînés ;
 - Développer et encourager le volontariat des aînés ;
 - Créer une « maison des aînés », sur le principe des maisons de jeunes, gérée par les aînés en collaboration avec la commune, au départ des coordinations existantes, dynamiser et stimuler la citoyenneté ;

- Valoriser le savoir des aînés dans la commune au bénéfice de tous, par exemple via les écoles de devoirs, en proposant aux aînés d'être témoins au cours d'histoire contemporaine (...);
- Renforcer l'accessibilité aux bureaux de vote lors des élections : la commune doit assurer un dispositif de véhicules adaptés ou de transport collectif et envisager de mettre des bureaux de vote officiels aussi dans les maisons de repos afin notamment de mettre un terme aux pratiques clientélistes qui prévalent lors des élections et de garantir aux aînés leur droit de vote effectif ;
- Développer une information spécifique à destination des aînés, rassemblant toutes les informations susceptibles de les concerner (services octroyés par le CPAS, distribution de repas, informations relatives aux pensions, activités culturelles, mouvements d'éducation permanente...) consacrer une page réservée aux informations et activités pour les aînés/ seniors dans Anderlecht Contact ;
- Lutter contre la fracture numérique chez les aîné.e.s en
 - Maintenant les guichets physiques des services communaux ;
 - Encourageant les contacts intergénérationnels et développer des aides réciproques, par exemple dans le cadre d'un réseau d'échanges des savoirs ;
 - Soutenant le volontariat en faveur des aînés comme les visites aux aînés isolés;
- Instaurer un cadre urbain sûr et adapté :
 - Veiller à l'accessibilité des bâtiments communaux (maison communale, maison de quartier, services de la population, musées communaux, propriétés communales...)
 - Poursuivre les aménagements de l'espace public : trottoirs sécurisés, arrêts de transports accessibles, lumière adaptée via le Plan lumière, espace de rencontres et/ou de repos pour les aîné.e.s dans les parcs ;
 - Offrir des infrastructures sportives adaptées ;
 - Assurer un sentiment de sécurité ;
 - Mettre en œuvre le Plan lumière ;
- Travailler sur des initiatives qui garantissent le maintien à domicile des aîné.e.s en perte d'autonomie en
 - Créant un partenariat avec les associations qui font de l'adaptation de logement ;
 - Soutenant les services rendus aux aîné.e.s par les collectivités, service de proximité... ;
 - Développant plus d'aides et de soins à domicile ;
 - Développant des structures de jour/de nuit, des gardes à domicile, des habitats alternatifs (habitat kangourou, résidences de services sociales, courts-séjours,...) publics.
- Développer une approche basée sur les résidents au sein de nos Maisons de Repos et de Soins anderlechtois (publics, privés et privés commerciales) en y instaurant, par exemple, le modèle Tubbe³. Nos maisons de repos et de soins doivent devenir de vrais lieux de vie ouverts sur leur quartier ainsi que sur les associations proches d'elles. Ces MR-MRS doivent également être plus accessibles financièrement, surtout pour les résident.e.s les plus fragilisés.e.s ;

³ Tubbe est un modèle d'organisation qui souhaite faire des maisons de repos et de soins des endroits attractifs où il fait bon vivre et travailler.

- Renforcer et soutenir le service d'aide et de repas à domicile afin de permettre aux seniors de rester plus longtemps à leur domicile.

Pour une politique handistreaming

Les citoyen.ne.s en situation de handicap ont le sentiment d'être souvent considérés comme des citoyen.ne.s de seconde ligne. Pourtant, les handicaps visibles et invisibles doivent être pris en compte dans toutes les politiques mises en œuvre au sein du territoire communal : depuis la mobilité, jusqu'aux écoles, l'accessibilité doit être universelle et garante d'équité. Il est important de consacrer un budget au handicap dans les politiques menées au niveau communal. C'est pourquoi la politique du handistreaming, à l'instar de celle des aîné.e.s doit être transversale.

NOS PROPOSITIONS :

- Renforcer le Conseil consultatif local existant en y ajoutant les membres du conseil communal souhaitant y siéger, des associations de personnes en situation de handicap, des personnes en situation de handicap et les familles;
- Engager une personne qui sera la personne « handicontact » de référence pour le citoyen : son rôle sera d'accompagner les personnes en situation de handicap dans l'obtention de leurs droits, en les aidant à introduire leurs dossiers de reconnaissance à la DG handicap ;
- Développer une charte communale inclusive communale et concourir pour le label « Handi-city »;
- Organiser la quinzaine de solidarité des handicaps pour sensibiliser à la cause des personnes en situation de handicap ;
- Rattacher la matière handicap à l'échevinat de l'égalité des chances ;
- Promouvoir le droit de vote des personnes en situation de handicap en mettant en avant les aménagements raisonnables nécessaires ;
- Permettre au public en situation de handicap d'accéder aux conseils communaux (via la retransmission des conseils communaux en langues des signes) ;
- Évaluer la possibilité juridique d'adapter les conditions des marchés publics afin d'imposer des critères de type handicap, genre, antiracisme comme c'est le cas pour le climat ;
- Renforcer l'offre du taxi-social pour la mobilité des personnes en situation de handicap ;
- Rendre accessible le site communal 1070 via le FALC, les langues des signes, l'audio-description;
- Répertorier sur le site communal les lieux existants qui sont accessibles aux PSH et mettre en place des marches exploratoires pour identifier les endroits qui pourraient poser problème ;
- Former et sensibiliser le personnel communal à mieux comprendre les différentes familles de handicap : cours de langues des signes, FALC...
- Soutenir l'enseignement bilingue pour les enfants sourds, soutenir les enfants en situation de handicap par des aménagements raisonnables (obligatoires) dans les écoles ;

- Mettre en place des aires de jeu pour les enfants en situation de handicap et des endroits de repos afin de soulager les parents;
- Créer une maison de la parentalité où les aidants-proches seraient accueillis et pourrait prendre des moments de répit;

Pour un emploi de qualité (insertion socio-professionnelle)

Le taux de chômage en région bruxelloise ne cesse d'augmenter. Les derniers chiffres tablent sur une augmentation du taux de chômage de 4,4% sur l'ensemble de la région, la hausse la plus importante se situant dans la tranche des 29 à 49 ans. Le taux de chômage dans la commune d'Anderlecht reste supérieur à la moyenne bruxelloise, en particulier chez les jeunes, les demandeurs d'emploi sans diplôme du secondaire supérieur, les personnes non qualifiées et les chômeurs de longue durée. Les inégalités spatiales font fluctuer le taux de chômage entre les différents quartiers.

Bien que la plupart des leviers concernant l'emploi soient régionaux ou fédéraux, la commune a néanmoins un rôle créatif et dynamique à jouer en la matière.

Ainsi, afin de lutter contre le chômage et favoriser l'insertion socio-professionnelle, la commune dispose d'outils importants que sont le CPAS avec sa cellule d'insertion socio-professionnelle (ISP), ainsi qu'une multitude de chemins de mise à l'emploi : la Mission Locale pour l'emploi, l'Agence Locale pour l'emploi et le Centre anderlechtois de formation. A Anderlecht, les secteurs de l'industrie et de la construction sont assez bien représentés derrière le secteur du commerce et transport qui représente le plus grand pourvoyeur d'emploi.

NOS PROPOSITIONS :

Afin de développer une politique dynamique en matière de développement local et d'emploi, nous proposons de :

- Renforcer la stratégie globale de développement local durable au niveau de la commune, en intégrant notamment les préoccupations économiques, sociales et environnementales ;
- Soutenir et accompagner les initiatives locales en faveur de l'emploi, en veillant à susciter des expériences novatrices et à inclure la participation des acteurs concernés.
- Continuer à développer et soutenir les services de proximité tels que le propose la Régie de quartier (asbl communale d'insertion socioprofessionnelle, via la formation d'article 60-utilisateurs du CPAS-) en collaboration avec les sociétés de logement social, le CPAS, la Mission Locale (par exemple, en développant des petits travaux d'entretien et de rénovation pour le Foyer Anderlechtois et la Commune), tout en veillant à garantir aux travailleurs concernés un véritable statut ;
- Multiplier les rencontres entre les demandeurs d'emploi et les employeurs, au moyen de l'organisation de bourses à l'emploi, en collaboration avec le CPAS, la mission locale pour l'emploi (...);
- Favoriser le développement de nouvelles filières de réinsertion socio-professionnelle ou porteuses d'emploi (telle la réhabilitation du bâti ancien, la rénovation écologique, les activités d'aide à domicile et de soins aux personnes âgées), en initiant des formations adaptées ;

Afin de renforcer le rôle de la commune, nous proposons de :

- Évaluer la pertinence de créer un guichet unique de l'emploi au sein du service communal permettant d'optimiser et simplifier l'accompagnement de la mise à l'emploi que ce soit dans les instances communales ou non ;
- Continuer à développer le potentiel culturel, touristique, commercial et HORECA d'Anderlecht, secteurs porteurs d'emploi à Anderlecht ;
- Continuer à attirer, sur le territoire communal et dans le respect des règles en vigueur, les entreprises utilisant une main d'œuvre abondante et peu qualifiée afin d'y promouvoir la main d'œuvre anderlechtoise ;

Afin d'amplifier les outils existants en matière d'emploi, de formation et d'insertion socioprofessionnelle, nous proposons de :

- Soutenir et améliorer l'efficacité des services de la Mission Locale pour l'emploi d'Anderlecht qui offre, à l'attention de toutes les personnes à la recherche d'un emploi, un service de guidance, un module d'orientation socioprofessionnelle, une « table-emploi » facilitant la recherche d'emploi, des ateliers de coaching spécifiques dans une approche d'éducation permanente et d'apprentissage du français et du néerlandais orienté emploi, mais aussi d'autres projets favorisant l'insertion socioprofessionnelle tels que le projet ECOMA, des projets de sensibilisation, et le développement de filière de formation qualifiante ;
- Améliorer et développer des outils dynamiques sur les possibilités de formation et d'emploi des jeunes notamment les jobs-étudiants, via le guichet unique de l'emploi communal ;
- Intensifier l'offre de formations de la Mission Locale et du Centre Anderlechtois de Formation (CAF) en veillant à rencontrer les besoins émergents et envisager la rationalisation des structures communales et para-communales aux missions similaires et à développer des nouvelles filières, en visant les partenariats avec les établissements professionnalisant ;
- Renforcer la professionnalisation de la cellule d'insertion socio-professionnelle (ISP) du CPAS (recruter des travailleurs sociaux avec des profils ciblés) ;
- Poursuivre la politique d'attractivité du CPAS (ISP) auprès des entreprises privées dont l'activité est sur le territoire de la commune ;
- Créer une entreprise communale d'économie sociale « titres services », voire créer une coopérative à finalité sociale de titres-services qui favoriserait l'implication des employé(e)s ;
- Jouer un rôle moteur dans la promotion de l'entrepreneuriat en portant une attention particulière à l'entrepreneuriat féminin. Ce soutien peut se réaliser notamment en étendant les tranches horaires des structures d'accueil y compris les crèches (sans porter préjudice au temps consacré à la vie de famille) ou la mise en réseaux des entrepreneurs et entrepreneuses au niveau local ;
- Promouvoir les entreprises d'économie sociale dans les marchés publics communaux ;
- Soutenir et continuer à favoriser les filières d'agriculture urbaine (au Vogelenzang, à Neerpede ou ailleurs), notamment celles promouvant l'insertion socio-professionnelle ;
- Soutenir le développement de coopératives.

Pour une santé publique de qualité

La santé n'est pas seulement l'absence de maladie, c'est l'accès à un bien-être social, physique, psychique, environnemental. Notre santé est un trésor à conserver et la commune a un rôle central à jouer pour la préserver : accès à un cadre de vie agréable et sans pollution, accès à des crèches, des écoles sans harcèlement, accès aux sports en plein air et d'intérieur, accès à une nourriture saine, action de prévention et de promotion de la santé, accès au bien-être par la culture et les arts,... Durant la crise COVID, la commune a pris un rôle essentiel et vital en matière de santé.

La santé c'est d'abord l'affaire de tou.te.s. A Anderlecht, nous constatons que certains quartiers – plus populaires, plus denses – souffrent d'un délaissement et de difficultés d'accès à l'aide et aux soins malgré la multitude d'associations œuvrant quotidiennement au côté de nos concitoyen.ne.s. A l'instar d'associations en santé communautaire qui visent les processus d'intelligence collective, nous devons inviter les citoyen.ne.s à prendre part aux actions communales et encourager les actions associatives et citoyennes en faveur de leur santé.

NOS PROPOSITIONS :

- S'inspirer et adapter le Plan Social-Santé Intégré Régional à la réalité anderlechtoise ;
- Renforcer les Contrats Locaux Social-Santé (CLSS) existants sur la commune et participer activement à la création de nouveaux dans les quartiers où ils n'en existent pas.
- Soutenir, renforcer et mettre en place des associations de 1ère ligne d'aides et de soins (centres de planning familial, centres d'action sociale généraliste, médiations de dettes, maisons médicales au forfait, services de santé mentale, ...) ;
- Soutenir l'installation d'associations de soins intégrés (maisons médicales, etc.) au forfait en adaptant l'offre à la réalité des quartiers anderlechtois ;
- Renforcer la place et l'articulation des hôpitaux anderlechtois dans le réseau CHORUS ;
- Soutenir le projet du « New Bracops » afin de disposer d'un hôpital public accessible, adapté aux différents publics et innovant ;
- Développer les actions locales en santé communautaire et soutien des maisons médicales;
- Renforcer l'interconnaissance, le travail en réseau et la coordination des acteurs de prévention et de promotion de la santé, les professionnels de l'aide et des soins et les associations locales via la commission santé : cela permettra de renforcer l'expertise de chacun, sa visibilité et de renforcer l'offre de service existante ;
- Renforcer la coordination sociale-santé au sein du CPAS d'Anderlecht sur le modèle de la coordination sociale de Schaerbeek ;
- Soutenir les initiatives citoyennes et associatives qui mettent en place des groupes de parole à destination de groupes spécifiques (par ex : groupe de parole sur le diabète à Cureghem) ;
- Développer des campagnes de sensibilisation et des initiatives relatives aux problématiques de santé mentale pour déstigmatiser, dédramatiser le recours aux soins et augmenter la prise en charge et de meilleurs soins : organiser des permanences avec

des psychologues de première ligne (Psybru, Brustar,..) dans les CPAS, les écoles communales, les associations, les lieux d'aide.

- Renforcer l'accompagnement des personnes ayant une problématique de santé mentale ou d'assuétude en créant des partenariats plus probants entre les services prévention et santé de la commune et les associations ainsi qu'en développant davantage les politiques d'outreaching⁴ ;
- Soutenir toutes initiatives permettant de créer des lieux et des activités de bas-seuils afin de favoriser le lien social ;
- Veiller à ce que la dimension « Santé » soit reprise de manière transversale dans l'ensemble des compétences communales en développant le concept de « health in all policies » en mettant en oeuvre l'Evaluation d'Impact sur la Santé pour toute nouvelle politique menée, à minima pour les politiques liées à l'égalité des chances, au logement, à l'environnement, à la mobilité et à l'emploi;
- Organiser une meilleure information concernant l'ensemble des services et structures d'aides et de soins existants sur le territoire communal en matière de social et de santé. Cela pourrait passer par la création d'un Observatoire du Social et de la Santé anderlechtois qui travaillerait en étroite collaboration avec le service d'étude de Vivalis ;
- Assurer une meilleure coordination entre les différents services communaux et le CPAS en soutenant toutes les initiatives et les actions visant à prévenir et à promouvoir la santé.

Pour une offre de logements décente

Disposer d'un logement confortable et abordable devrait être la norme. Or cela devient de plus en plus difficile, nous devons lutter à notre niveau contre cette injustice.

Les principaux leviers se trouvent aux échelons régional et fédéral où nous sommes favorables à un encadrement des loyers et où nous soutenons l'interdiction d'indexer les loyers des logements considérés comme des passoires énergétiques. Nous devons également agir au niveau local.

NOS PROPOSITIONS:

- Lutter contre les logements insalubres en collaboration avec les entités régionales dont la Cellule Régionale d'Intervention en Pollution Intérieure (CRIPI);
- Mettre sur pied une politique de lutte contre les logements vides (y compris recensement des bâtiments vides) tout en accompagnant les propriétaires dans cette perspective.
- Augmenter l'offre de logements alternatifs et abordables en soutenant les associations qui s'y emploient mais également les initiatives individuelles et coopératives. Exemples: Fairground, COBHA.coop, Community Land trust, acquisition pour habitats groupés, logements intergénérationnels, ...
- En collaboration avec Le Foyer Anderlechtois et Comensia, définir des stratégies d'acquisitions de bâtiments et d'amélioration des espaces ouverts afin d'augmenter le foncier public et d'en assurer la qualité.
- Soutenir les associations qui luttent contre le "sans chez soirisme" (l'ilot, housing first, SAAMO, ...) ainsi que les associations de soins de première ligne (samu social, douche

⁴ En santé mentale, les services d'outreaching ont pour objectif d'apporter des soins en dehors du milieu institutionnel et de proposer un accompagnement dans le milieu de vie

flux, ...), notamment par la mise à disposition de sites pour y placer des modules d'habitations temporaires.

- Évaluer la pertinence de transmettre la gestion du logement communal vers les professionnels du logement, SISP ou AIS.

AXE 3 : Cadre de vie

Pour une commune plus propre

Œuvrer pour plus de propreté, c'est améliorer concrètement le cadre de vie des Anderlechtoises et des Anderlechtois et donner l'envie d'investir l'espace public. C'est l'affaire de tous.

Tous les ans, la quantité de déchets récoltés par nos travailleurs de la propreté augmente : contenu des poubelles publiques, dépôts clandestins, mégots, etc. La tendance doit s'inverser. Les Anderlechtois ont le droit de vivre dans un cadre propre et sain.

NOS PROPOSITIONS:

- Renforcer le développement des Mini-Recyparks pour lutter contre les dépôts clandestins en offrant une solution de proximité pour les encombrants ménagers ;
- Éviter la présence de sacs poubelles sur nos trottoirs via tout autre mode de collecte de déchets, à l'instar des autres grandes villes ;
- Mettre en place des moyens humains et technologiques permettant d'intensifier les contrôles et les sanctions en cas de comportement d'insalubrité ;
- Communiquer, sensibiliser et conscientiser sur l'arrivée à Anderlecht d'un Recypark régional et d'une ressourcerie communale ;
- Accompagner les commerçants pour des projets de mutualisation de collecte de leurs déchets, pour une solution flexible adaptée à leur besoin, et pour tenter d'exclure tout sac poubelle de nos rues commerçantes ;
- Développer le réseau de compost de quartier, les givebox et autres initiatives de réparation comme les repair-café, les ateliers vélos et toute initiative s'inscrivant dans le « upcycling ». Les déchets peuvent effectivement être aussi une ressource ;
- Mettre en place des "donneries devant chez soi" pour favoriser la réutilisation d'objets ;
- Renforcer le réseau de "Networkers" qui veulent sensibiliser leur quartier et s'engager pour contribuer à embellir nos quartiers. La pose d'art dans nos espaces publics sera encouragée, notamment via les dalles en mosaïques. De manière générale, la participation des habitants et des comités de quartier doit être stimulée pour améliorer la propreté à Anderlecht.

Pour une commune qui fait place à la biodiversité et qui s'adapte au dérèglement climatique

Les affres du dérèglement climatique se font de plus en plus ressentir, il est urgent à la fois de s'y adapter et de diminuer ensemble nos émissions de gaz à effet de serre (GES). Les communes ont évidemment un rôle crucial à jouer à ce niveau.

L'administration communale d'Anderlecht a décidé en 2023 dans son plan climat de viser la neutralité carbone d'ici 2050, et de réduire les émissions directes de GES du territoire (administration comprise)

de 55% d'ici 2030 (par rapport à 1990). Cet objectif va de pair avec une amélioration drastique de la qualité de l'air et une amélioration de la biodiversité.

NOS PROPOSITIONS:

- Mettre en œuvre les 74 actions du Plan Climat, adopté sous la législature 2018-2024, tant celles qui concernent l'administration (plan des déplacements des services, production de déchets, consommation d'énergie dans les bâtiments, etc.) que celles qui concernent les habitant.e.s et usagers d'Anderlecht.
- Aider les Anderlechtoises et les Anderlechtois à réduire leur production de CO₂, notamment par la valorisation d'une alimentation moins coûteuse en énergie, par le soutien des plus modestes à des modes de déplacements non polluants (notamment via la multiplication des voitures partagées type Cambio), que par un accompagnement à l'isolation des logements.
- Mettre en place une stratégie "300/30/3" : pour chaque Anderlechtoise et Anderlechtois, nous souhaitons garantir un espace vert à 300m, 30% du territoire protégé et couvert de vert, et 3 arbres à portée de vue.
- Poursuivre l'installation d'espaces verts ombragés, tant pour la convivialité que pour la fraîcheur en été.
- Combattre les îlots de chaleur en déminéralisant les espaces publics et en laissant les eaux de pluie s'y infiltrer, via la végétalisation des façades, les guirlandes vertes, et les bacs à plantes, qui en plus, contribuent à embellir nos espaces publics.
- Sauvegarder nos terrains non bâtis pour préserver nos espaces verts.
- Renforcer le soutien et agrandir les réserves naturelles présentes sur Anderlecht, spécifiquement au Meylemeersch et au niveau de la roselière de Neerpede.
- Renforcer le soutien en agrandissant les réserves naturelles présentes sur Anderlecht telles qu'au Meylemeersch et au Vogelenzang.
- Sauvegarder et en améliorant la biodiversité de Neerpede.

Pour une commune où se déplacer se fait en toute sécurité

Se sentir en sécurité est un besoin essentiel, investir dans la sécurité routière est crucial et ce pour tous les modes de déplacement.

Notre attention ira d'abord aux Anderlechtois et Anderlechtoises qui ont le plus de de difficultés à se déplacer en ville.

NOS PROPOSITIONS:

- Continuer à faciliter et à sécuriser les déplacements des usagers des modes actifs, en particulier sur le chemin de l'école.
- Augmenter le nombre de rues scolaires.
- Contribuer à améliorer l'accessibilité, la vitesse et la régularité des trams et des bus.

- Permettre à ceux qui ont besoin de leur véhicule motorisé (nous pensons notamment aux personnes âgées, aux personnes à mobilité réduite, aux aidants proches, aux travailleurs et aux familles avec enfants) de circuler de manière plus efficace.
- Mettre en place un plan pour permettre de lutter contre les comportements dangereux à l'égard des piétons et des cyclistes.

Pour une commune qui facilite une transition énergétique juste

Se chauffer ne peut être un luxe. En outre, la crise climatique nous impose de sortir des énergies fossiles. Accompagner les Anderlechtoises et Anderlechtois dans la transition juste, c'est soulager leur budget et réduire notre empreinte carbone.

NOS PROPOSITIONS:

- Faciliter la transition énergétique en évaluant la pertinence de la mise en place d'un "guichet énergie" au sein de l'administration dont l'objectif sera d'aller à la rencontre des commerçants et des citoyen.ne.s et de les sensibiliser/informer sur la question de la transition énergétique. Ce guichet suivra le dossier de A à Z et aura comme objectif d'informer sur les moyens existants, communaux ou autres, tels que les primes, les subsides, et d'accompagner les demandeurs tout au long des démarches.
- Faciliter la mise en place de "Communautés d'énergie", dispositif permettant de partager l'énergie produite dans des copropriétés par exemple. L'administration montrera l'exemple en mettant en place ses propres communautés d'énergie, permettant aux habitants et commerçants de réduire leur facture d'électricité et d'accéder à de l'électricité verte provenant des panneaux photovoltaïques installés sur les toits des bâtiments communaux.

Pour un renforcement des acteurs économiques

Les acteurs économiques sont des éléments importants d'une commune qui favorisent la qualité de vie des citoyen.ne.s. Au-delà de l'aspect purement économique, ils ont un rôle sociétal dans notre commune et participent à la vie de nos quartiers.

Nous constatons actuellement que :

- *Beaucoup de magasins sont vides, même dans nos noyaux commerciaux;*
- *La diversité commerciale (trop de boutiques identiques concentrées aux mêmes endroits) est faible, et les artisans ou les magasins qualitatifs sont moins présents dans nos noyaux commerciaux;*
- *Peu d'espaces commerciaux dédiés à la promotion des savoir-faire locaux (savoir-faire de nos jeunes, de nos artisans...);*
- *Des associations de commerçants existantes mais pas assez accompagnées en matière d'innovation ;*
- *Malgré la présence de la boutique Made in Anderlecht, l'offre d'une production locale et artisanale est encore trop peu répandue.*

NOS PROPOSITIONS:

- Mettre en place un plan visant à redynamiser et améliorer l'attractivité de nos rue commerçantes (Rue Wayez, Chaussée de Mons, Chaussée de Ninove...). Ce plan sera réalisé en concertation avec les commerçants et s'inspirera de ce que nous avons déjà initié à travers les contrats de quartiers durables (exemple de Bizet).
-
- Développer une politique proactive de diversification des commerces en commençant par les boutiques vides. La commune pourrait jouer le rôle d'interface entre les propriétaires et d'éventuels gestionnaires afin de proposer de nouveaux commerces proposant des produits de qualité. Pour cette mission, un partenariat avec le Guichet d'économie locale et hub.brussels devrait être envisagé ;
- Décentraliser progressivement la boutique Made in Anderlecht en commençant par la mise en place de pop-up stores dans d'autres quartiers de la commune afin de faire la promotion des productions locales (par exemple un popup store au marché des Abattoirs, ou lors de grands événements organisés sur la commune) ;
- Mettre en place un marché hebdomadaire dans certains quartiers (La Roue par exemple) en incitant financièrement les producteurs locaux à y venir. Un stand Made in Anderlecht pourrait y être présent ; les marchés hebdomadaires sont par ailleurs fortement vecteurs d'échanges, de cohésion ;
- Travailler avec le Guichet d'économie locale pour promouvoir des projets innovants auprès des associations de commerçants (par exemple sur la gestion des déchets) ;
- Promouvoir les initiatives des jeunes en matière commerciale en créant une boutique "jeunes et entrepreneurs" qui devrait être visible et être conçue comme un tremplin pour les jeunes entrepreneurs (sorte de vitrine qui les aide à se lancer) ;
- Favoriser les commerces locaux lors des événements communaux (marché annuel...).

AXE 4 : Jeunesse et Familles

Pour une école innovante, inclusive et verte

L'École est le lieu où les générations futures se construisent. Ce sont les jeunes qui feront la société de demain. L'investir est une grande responsabilité qui incombe aux pouvoirs publics.

NOS PROPOSITIONS:

- Assurer une égalité des chances pour tous les enfants, quel que soit leur milieu d'origine. Cela inclut la promotion de l'éducation inclusive, où tous les enfants ont accès à une éducation de haute qualité qui reconnaît et soutient leurs besoins individuels et leurs talents. Nous investirons dans un soutien supplémentaire pour les enfants rencontrant des difficultés linguistiques et d'apprentissage, et nous nous efforcerons d'assurer la diversité du personnel enseignant afin de refléter notre société multiculturelle ;
- Évaluer la possibilité de mettre sur pied des projets d'échange et d'immersion linguistique au sein de nos écoles.
- Sensibiliser et former toutes les écoles aux différentes pédagogies actives.
- Permettre aux familles les plus précarisées d'avoir accès à du matériel scolaire « gratuit » (soit via l'école, soit via les ASBL).
- Permettre à des familles, au-delà du matériel scolaire, d'avoir des vêtements de qualité pour la rentrée en renforçant des initiatives locales.
- Favoriser une alimentation saine, de qualité et équilibrée dans les cantines scolaires.
- Soutenir les familles précarisées en permettant à leurs enfants d'avoir un repas gratuit à la cantine scolaire.
- Favoriser une implication plus importante des parents dans la vie de l'établissement scolaire.
- Encourager les écoles à s'ouvrir vers l'extérieur : vers le quartier, mais aussi vers des acteurs culturels dans le cadre de dispositifs d'éveil culturel (concept « d'école ouverte sur le quartier »).
- Mettre les enfants au maximum au contact de la nature et favoriser un environnement aéré et vert, en promouvant l'installation de potagers, hôtels à insectes, arbres et arbustes ; en soutenant les projets d'école du dehors et d'apprentissage par l'expérience concrète de la nature ; et en verdurant les cours de récré, notamment via les appels à projet communaux.
- Porter une attention spécifique à la lutte contre le décrochage scolaire. Nous renforcerons notamment le nombre de lieux d'études calmes où les jeunes peuvent étudier.
- Assurer que les enfants aient accès à de l'eau à l'école, par exemple en installant des fontaines à eau.
- Développer et renforcer l'accueil extra-scolaire. Les activités seront inclusives et suffisamment diversifiées (culturelles, sportives, créatives, mises en contact avec la nature...) pour qu'elles puissent intéresser enfants et jeunes, après l'école, le week-end, et pendant les vacances scolaires. Nous veillerons également à permettre l'intégration

des enfants à besoins spécifiques en s'appuyant sur l'expertise des associations spécialisées.

- Encourager toutes les initiatives de mutualisation des infrastructures entre les écoles, la commune, les clubs de sport, les académies, les locaux scouts...
- Faciliter la venue et l'installation d'acteurs de l'ATL (Accueil Temps Libre) directement dans les écoles.
- Faciliter l'octroi et le prêt de salles de sport situées dans les écoles et autres infrastructures pour les associations organisant des activités extra-scolaires ;
- Encourager un maillage renforcé d'organisations de jeunesse sur le terrain communal, telles que les maisons de jeunes, les mouvements de jeunesse (locaux, transports pour le camp...), les groupements, les clubs de jeunes, en veillant à ce qu'elles puissent s'adresser à une grande variété de publics, y compris davantage précarisé. Nous soutiendrons également la création de maisons de quartier.

Pour un meilleur accueil de la petite enfance

La petite enfance est une période cruciale pour le développement des enfants. Offrir un accueil de qualité est essentiel pour leur épanouissement et leur future réussite. Il est nécessaire de mettre en place des politiques pour garantir un environnement sûr, stimulant et inclusif pour tous les enfants, soutenir les familles, et valoriser les professionnels de la petite enfance. En investissant dans la petite enfance, nous investissons dans l'avenir de notre société.

NOS PROPOSITIONS:

- Permettre l'accès de tous les enfants à un milieu d'accueil de qualité. Pour les enfants qui fréquentent une crèche ou un autre milieu d'accueil collectif, la qualité de l'accueil est fondamentale pour le développement du lien d'attachement, leur socialisation, la construction de leur identité, etc. Il faut donc des places d'accueil et de qualité en nombre suffisant. Outre le développement de crèches publiques ou de structures subsidiées par les pouvoirs publics où les tarifs sont fixés en fonction du revenu des parents, la commune doit jouer un rôle actif pour développer des partenariats, rendre attractive l'installation d'accueillant·e-s, soutenir leur formation, etc.
- Veiller autant que possible à proposer des horaires souples et amples afin de correspondre aux différentes réalités professionnelles des parents et faciliter l'équilibre vie professionnelle-vie familiale.
- Générer le modèle des éco-crèches, plus respectueux des enfants, des travailleurs et travailleuses, et de l'environnement, notamment en recourant à une alimentation bio et moins carnée, en privilégiant des produits écoresponsables et des jouets durables, en passant progressivement à des langes lavables, et en développant une politique de zéro-déchet.
- Faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap ou avec une maladie chronique en intégration avec les autres enfants. Les parents en situation de handicap seront également les bienvenus. Nous proposerons des formations en langue des signes pour bébés.
- Encourager les milieux d'accueil à s'ouvrir vers l'extérieur : vers le quartier, mais aussi vers des acteurs culturels dans le cadre de dispositifs d'éveil culturel.

- Accompagner la parentalité en soutenant les dispositifs développés par les associations, en mettant celles-ci en réseau et en les visibleant auprès des familles, y compris les familles éloignées des milieux d'accueil.
- Porter une attention toute particulière aux familles monoparentales
- Soigner les abords des crèches en les végétalisant et en prévoyant des aménagements favorisant la mobilité douce et l'accès PMR.
- Encourager les projets intergénérationnels, bénéfiques pour les personnes seniors et pour les petit·e·s.

Pour une meilleure écoute des jeunes

Les jeunes de notre commune souhaitent être mieux entendus par les pouvoirs publics. Ils souhaitent également s'impliquer plus fortement dans la gestion de la commune.

NOS PROPOSITIONS:

- Installer un conseil communal des enfants et un conseil communal des jeunes, pour qu'ils et elles puissent participer pleinement à la vie de la commune, donner leur avis et leurs idées. Nous veillerons à ce que ces conseils soient accessibles aux jeunes et aux enfants en situation de handicap, en facilitant la sollicitation d'aménagements raisonnables (accessibilité PMR, boucles à induction etc.). Nous soutiendrons l'octroi d'un jeton de présence symbolique aux membres du conseil de la jeunesse.

AXE 5 : Vivre ensemble

Susciter, Encourager et promouvoir le « faire ensemble »

Le meilleur moyen de renforcer la cohabitation harmonieuse est de susciter, encourager et promouvoir le « faire-ensemble » qui induit une dimension pragmatique dans le sens de « faire quelque chose ensemble », « coconstruire » (développer un projet, mener une action concrète, collective...) et cela, dans la durée.

Nous observons que la politique de subsidiation communale en cohésion sociale et vie associative tient plus du saupoudrage et sans capacité à suivre et évaluer les effets. On peut alors se demander si ces subsides servent les objectifs initialement fixés.

NOS PROPOSITIONS:

- Mettre en place une nouvelle politique de subsidiation des asbl en cohésion sociale/Vie associative avec comme mission de dynamiser la co-construction de projets collectifs et d'intérêt général incluant les habitant.es. Pour cela, renforcer les capacités du secteur associatif et tendre vers une politique de subsides structurels et pluriannuels et limiter le saupoudrage de petits montants qui finalement ne produisent que peu d'effets dans la durée (gaspillage) ;
- Pérenniser le projet de participation citoyenne « Megafon, ma voix pour mon quartier » pour mettre en place des assemblées citoyennes de quartier pérennes et représentatives des quartiers de la commune. Les assemblées citoyennes réunissent des habitant.es tiré.es au sort et représentati.f.ves du quartier. C'est un excellent endroit pour coconstruire des projets collectifs et travailler le « Faire-ensemble » (ce qui est d'ailleurs un des objectifs prioritaires de Megafon) ;
- Encourager les habitant.es à mettre en place des comités de quartiers au niveau micro-local pour renforcer les dynamiques de cohésion et de dialogue au niveau des quartiers ;
- Soutenir les comités de quartiers (prêt de matériel, subsides...) dans l'organisation d'activités collectives, d'intérêt local et inclusives et stimuler les échanges entre comités de quartiers par l'organisation de rencontres périodiques et thématiques ;
- Dans tous les projets soutenus par la commune, encourager les dynamiques inclusives (intergénérationnel, personnes en situation de handicap, nouveaux habitant.es...).

Pour des espaces publics favorisant la rencontre, le partage et la convivialité

*Favoriser une cohabitation harmonieuse nécessite également que les individus, les groupes sociaux apprennent à se connaître et à se comprendre. Pour cela, il est utile et nécessaire de créer, dynamiser et favoriser les espaces publics favorisant la rencontre, le partage, la convivialité et éviter tout processus d'accaparement de l'espace public par quelques individus ou par un groupe spécifique. L'espace public doit être pour cela le plus **inclusif** possible.*

Nous constatons actuellement que :

- Certains espaces publics sont encore assez tristes et peu accueillants (exemple : Place Grisar, place de Linde) et parfois accaparés par un seul et même groupe ;

- *Des espaces publics peu ou pas assez adaptés aux personnes à mobilité réduite et peu à même d'attirer des femmes (accaparement de l'espace par des hommes).*

NOS PROPOSITIONS:

- Végétaliser les places et squares de la commune (une programmation par priorité est nécessaire) et y installer des équipements récréatifs, accessibles à toutes et tous (jeux...) identifiés avec les riverains. Un recensement des squares/places sans vie ou triste devra être fait au préalable et un ordre de priorité établi (ex : place Grisar...);
- Accompagner et soutenir des activités collectives sur les places et squares de la commune, du type brocantes, fêtes de quartier, petits festivals (...) = éléments rassembleurs ;
- Renforcer l'accessibilité et l'utilisation de l'espace public, notamment pour les personnes en situation de handicap (par exemple : des modules de jeux pour enfants en situation de handicap) ;
- Développer une programmation estivale dans les principaux parcs de la commune sur le modèle de ce qui est fait à Schaerbeek avec Le Park To be (parc Astrid, Neerpede...) par le biais d'un appel à propositions des acteurs de notre commune.
- Évaluer la mise en place d'une politique de rénovation d'espaces publics qui serait dynamique en fonction de la période de l'année. Celle-ci viserait par exemple à offrir des plus larges espaces publics durant les périodes estivales

Favoriser le sport et la culture

Le sport et la culture sont également deux puissants facteurs pour travailler le vivre-ensemble et pour lutter contre toutes les formes de discriminations (sexisme, âgisme, homophobie, racisme, grossophobie...).

Nous constatons actuellement que :

- *Aujourd'hui, les pratiques culturelles et sportives sont encore trop cloisonnées (public, quartier...) et ne jouent pas suffisamment leur rôle de catalyseur et de levier pour agir efficacement sur les discriminations ;*
- *Encore trop de personnes sont éloignées des dynamiques culturelles classiques (syndrome de « ce n'est pas pour moi », « cela ne me concerne pas ») ;*
- *Les talents anderlechtois ne sont pas suffisamment mis en avant, valorisés et promus.*

NOS PROPOSITIONS:

- Renforcer et mettre en avant le rôle social des acteurs sportifs de la commune (clubs) par la co-construction d'une charte « sociale » (ou contrat social) manifestant la volonté du monde sportif d'agir en faveur de l'inclusion, de la solidarité et de la durabilité. Les subsides versés par la commune aux clubs sportifs pourraient être conditionnés au respect de cette charte et au développement d'actions concrètes en faveur de l'inclusion, de la durabilité et la solidarité, affirmant ainsi le rôle sociétal des clubs de sport. Un

- accompagnement de la commune devrait être organisé pour que les clubs les plus petits, sans personnel salarié, puissent être aussi concernés et s'engager concrètement ;
- Organiser, en complément des événements sportifs déjà existant (par exemple les 20kms d'Anderlecht, Ladies run), des rendez-vous sportifs réguliers et accessibles à toutes et tous (par exemple : balades avec son chien plusieurs fois par an, tournois inter-quartier de basket-ball, tournoi de foot mixte...) et déployés dans tous les quartiers de la commune et ayant pour objectif l'échange, la cohésion ;
 - Soutenir les associations sportives qui viennent en aide aux publics vulnérables ;
 - Offrir des chèques-sports et/ou des tarifs préférentiels aux publics les plus éloignés et en fracture sociale ;
 - Mettre en œuvre dans l'espace public des infrastructures sportives qui soient ouvertes tant aux jeunes filles/femmes qu'uniquement aux jeunes hommes ;
 - Faciliter l'accès au vélo en soutenant les associations qui promeuvent le vélo auprès de public dit plus « fragiles » ;
 - Décentraliser la culture en amenant les artistes dans différents espaces/lieux de la commune (dans les parcs, sur les places publiques, dans différents lieux de « proximité » de la commune, publics comme privés...) ;
 - Mettre en avant les artistes anderlechtois.es (musique, théâtre, slam...) en leur permettant de se produire et/ou d'exposer/performer durant les principaux événements organisés par la commune (marché annuel, marché de Noël, fête du personnel...) et essayer de mêler autant que possible sport et culture ;
 - Stimuler les pratiques artistiques sous différentes formes en les proposant le plus tôt possible ;
 - Soutenir les opérateurs (Centres culturels, clubs, etc) aux activités et aux infrastructures culturelles en toute transparence. Une attention particulière sera mise sur la variété des publics représentés et la diversité des activités, afin que tout le monde puisse en profiter (femmes, familles monoparentales, personnes en situation de handicap, aînés.e.s, public précaire, etc.) ;
 - Mettre en place un "pack culture" comprenant des abonnements aux musées communaux, des centres culturels lorsqu'ils existent, ou des entrées gratuites pour les événements culturels sur le territoire communal ;
 - Diversifier et rendre accessible le chèque culture communal ;
 - Amener les artistes dans différents espaces pour assurer la culture partout : dans les écoles, les crèches, le CPAS, les homes, les maisons de jeunes, etc.
 - Faire connaître davantage l'académie d'Anderlecht ;
 - Soutenir les artistes, créateurs et créatrices installés.e-s sur la commune d'Anderlecht afin d'assurer leur visibilité et l'interconnaissance mutuelle ;
 - Mettre plus à disposition des citoyen-ne-s certains espaces publics alloués à l'art urbain.

L'accueil et l'inclusion des différentes cultures

La commune doit mener une politique d'accueil et d'inclusion des différentes cultures afin de renforcer le socle commun du vivre-ensemble.

Nous constatons actuellement que :

- *La diversité culturelle de la commune est souvent citée comme une richesse et un véritable atout. Dans les faits, n'oublions pas que la diversité culturelle peut aussi être source de conflits, de tensions irrationnelles souvent liés à la méconnaissance de l'autre ;*
- *Le racisme antisyrrien et anti-rom se développe dans toutes les couches de la société ;*
- *Un plan antiracisme a été élaboré et initié par les Echevin.es écologistes. Il convient alors de continuer sa mise en œuvre.*

NOS PROPOSITIONS:

- Continuer, sur la base de ce qui commence à être mis en place dans le journal communal; à utiliser d'autres langues que le français et le néerlandais pour atteindre les nouveaux arrivants sur le territoire. Cela permettra d'améliorer l'efficacité des communications et de l'action communale et, donc, de l'inclusion des personnes nouvellement arrivées ;
- Développer, pour chaque nouvel arrivant sur le territoire communal, un processus d'accueil spécifique et centré sur l'inclusion (cela devra être très pratique et concret) ;
- Mettre à l'honneur la diversité des cultures de notre commune lors des événements communaux (marchés annuels, marchés de Noël, événements sportifs...) en co-construction avec des habitant.es concerné.es ;
- Renforcer les échanges inter-convictionnels autour de thématiques communes afin de renforcer le dialogue local entre les différentes confessions religieuses sur la commune et soutenir (subside, prêt de matériel) l'organisation d'événements communs (comme par exemple la découverte des différents lieux de cultes par les écoles).

Lutter contre les discriminations

Renforcer le vivre-ensemble suppose également que toutes les formes de violences et de discriminations soient combattues en agissant sur la prévention, l'accompagnement des victimes et les sanctions à l'égard des auteurs. Il est également important que toute personne victime de violences ait une oreille, une écoute à sa disposition afin que personne ne se sente seule !

Nous constatons actuellement que :

- *Très souvent, les personnes victimes d'actes discriminatoires se sentent seules, pas ou peu écoutées par les institutions publiques et ont le sentiment que « cela ne sert à rien de se plaindre » ;*
- *Le racisme « ordinaire » est plus que jamais présent dans nos institutions, au sein de la société. Cette forme de racisme relève souvent de l'impenser mais mérite d'être combattue au jour le jour ;*
- *Mainstreamer les principes anti-discriminations dans l'ensemble des services communaux et des projets menés par la commune ;*
- *Un plan d'action « lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes », un plan d'action « LGBTQIA+ » et un plan d'action antiracisme ont été initiés par les Echevin.es écologistes. Il convient de poursuivre leur mise en œuvre ;*
- *Un plan diversité en interne de l'administration a été initié par les Echevin.es écologistes. Il convient de continuer sa mise en œuvre.*

NOS PROPOSITIONS:

- Renforcer la formation des agents communaux de premières ligne (gardiens de la paix, personnel de guichet, personnel d'accueil...) sur les questions de discrimination (racisme, LGBTQIA+phobie, âgisme, sexisme...);
- Permettre à tou.te.s les anderlechtois.es de travailler dans notre administration, en portant une attention particulière à l'accessibilité aux femmes (organisation de campagnes de communication, sensibilisation des agents, mise en place du concept de neutralité inclusive, ...)
- Systématiser la sensibilisation des plus jeunes sur les mécanismes de discrimination, à travers les écoles communales (secondaires et primaires) via les cours d'EPC par exemple;
- Sensibiliser le grand public sur les discriminations lors des principaux événements organisés par la commune (marché annuel, marché de Noël, événements sportifs...);
- Former le personnel communal sur les discriminations;
- Mettre en place d'un guichet communal spécifiquement dédié aux discriminations en partenariat avec UNIA et la zone de police pour le traitement des plaintes;
- Continuer le travail entamé sur les violences faites aux femmes (parcours pédagogique street-art sur les différentes formes de violences faites aux femmes) : sensibilisation/formation dans les écoles afin de mieux prévenir ce phénomène;
- Systématiser la programmation de logements de transit pour personnes victimes de violences intrafamiliales dans toute opération de logements privés comme publics;
- Mobiliser des commerçants des principaux nœuds commerciaux (Wayez, Bizet, Westland, chaussée de Mons...) sur les discriminations (campagnes de sensibilisation, développement d'un label « pour une commune inclusive »...).

Renforcer les liens entre le bien-être humain et le bien-être animal

Renforcer le vivre-ensemble, c'est aussi renforcer les liens entre le bien-être humain et le bien-être animal, dans la continuité de ce qui a été entrepris ces 6 dernières années. Travailler ce lien, c'est travailler l'écosystème qui lie les animaux urbains à l'être humain, les deux étant fortement liés et constitutifs du vivre-ensemble.

Nous constatons actuellement que :

- *Un travail important a été mené depuis 2018 pour vraiment faire du bien-être animal un sujet qui porte et qui soit perçu comme indissociable du bien-être humain ;*
- *Tout un imaginaire s'est construit autour des animaux urbains comme le pigeon, le rat, les chats errants (...) et certaines perceptions sont erronées ou tout simplement fausses. Il est important que tout un chacun réapprenne à vivre avec les animaux de la ville qui nous entourent ;*

- *Certaines solutions préconisées en termes de bien-être animal et d'hygiène ne sont pas ou plus viables (par exemple : les rats sont de plus en plus résistants aux biocides actuellement utilisés). Il faut donc innover et imaginer de nouveaux moyens d'actions qui préfigurent l'avenir ;*
- *Le changement climatique modifie en profondeur les modes de vie des animaux urbains. Par exemple : nous pensons que les égouts sont l'habitat naturel du rat or ce n'est pas vrai. Le rat se niche dans les égouts car il y fait chaud en hiver. Mais la hausse des températures et les inondations de plus en plus fréquentes font que le rat sort des égouts car non seulement il fait maintenant plus chaud à l'extérieur mais aussi parce que les égouts sont parfois remplis d'eau, ne laissant plus de place au rat. Par ailleurs, le rat se dirige là où il y a de la nourriture et qui dit hausse des températures dit augmentation de la fréquentation des terrasses et des repas pris à l'extérieur, donc plus de nourriture dans l'espace public. Nous devons alors nous adapter et potentiellement « mieux » vivre avec les animaux urbains et trouver d'autres moyens de limiter leur prolifération ;*
- *Le bien-être animal est indispensable au bien-être humain, les deux vont de pairs. Cela se manifeste dans plusieurs domaines (santé mentale, personnes âgées, personnes isolées...).*

NOS PROPOSITIONS:

- Axer nos actions sur le lien entre l'être humain et les animaux dans le sens de « comment réapprendre à vivre ensemble dans le respect mutuel » (par exemple : sensibiliser dès le plus jeune âge - dans les écoles - sur les mauvaises habitudes de nourrissage de certains animaux- comme le canard - car en pensant faire bien, certaines personnes nuisent en fait à leur santé) ;
- Sensibiliser, et notamment les jeunes de nos écoles, sur le bien-être animal en organisant des visites de refuges, sanctuaires animaliers et animations dans les écoles ;
- Soutenir les acteurs du territoire (écoles, comités de quartier, asbl...) qui développent des initiatives/projets en matière de bien-être animal (appel à projet « Act'Animal) et allant dans le sens du contenu de la Charte communale du bien-être animal coconstruite en 2021. Cette mesure participe à diffuser le bien-être animal un peu partout dans la commune ;
- Continuer l'organisation de la fête du bien-être animal en l'axant à chaque fois autour de la relation être humain/animaux et en y intégrant d'autres matières comme le sport (cani cross...) et la culture ;
- Poursuivre la politique de mise en place de free-dog de proximité dans la commune, en fonction des demandes des riverains et après consultation du voisinage ;

AXE 6 : Gouvernance

Les finances communales et la fiscalité locale

Nous constatons actuellement que :

- *La commune est dans une mauvaise santé financière (déficit cumulé et restrictions budgétaires). Cette mauvaise santé budgétaire se concentre essentiellement sur le budget ordinaire (fonctionnement) mais le projet « Ecole pour tous » (entre 40 et 50Millions à l'investissement) risque de grever fortement le budget extraordinaire (investissement) pour les trois prochaines années ;*
- *Certaines recettes issues de la fiscalité (redevances, taxes, sanctions administratives) sont souvent surestimées et ne prennent pas en considération les moyens organisationnels (ressources humaines, outils...) nécessaires pour collecter ces taxes et redevances (par exemple : la taxe sur les immeubles vides ou terrains non-bâties qui nécessite des moyens humains qui ont la tâche de contrôler et de dresser PV) ;*
- *Des efforts ont été faits pour mieux suivre et contrôler les dépenses (notamment par la mise en place de fiches projets qui permettent de mieux cibler les dépenses, donc de mieux faire le suivi de leur exécution) mais le budget tel qu'il est aujourd'hui conçu (budget de moyens) ne permet pas de faire un suivi régulier et systématique des dépenses (le principe qui prévaut : « nous avons une ligne budgétaire avec x euros de crédits et on dépense jusqu'à ce qu'il n'y ait plus rien sur la ligne) = manque d'anticipation, de programmation et de suivi des dépenses ;*
- *L'administration et le politique fonctionnent encore fortement en silo et chacun organise ses activités « dans son coin » alors que des économies seraient potentiellement possibles avec plus de synergies entre services ;*
- *A ce jour, et malgré l'avoir demandé à plusieurs reprises, il n'y a pas d'inventaire et de gestion professionnelle des stocks de consommables notamment.*

NOS PROPOSITIONS:

Actionner différents leviers pour faire des économies substantielles :

- Le levier fiscal :
 - Optimiser l'anticipation, la prévision et la programmation des moyens de collecte des recettes fiscales (RH, outils, stratégie...).
 - Renforcer le suivi du recouvrement avec Bruxelles-fiscalité et potentiellement procéder à une réforme du revenu cadastral (actualisation) ;
 - Identifier les manques à gagner (Par exemple : les opérateurs télécom qui ne payent pas systématiquement la redevance pour occupation du domaine public) ;
- Le levier des cofinancements : intensifier la recherche de subsides et accompagner les services communaux dans l'utilisation des subsides (notamment sur l'aspect reporting). Pour cela il faudrait étoffer la cellule « subsidiologie » qui aujourd'hui ne se compose que d'une seule personne ;
- Le levier « gestion en direct/indirect » des services publics : de manière structurelle, il est important de se demander si certains services publics aujourd'hui gérés en direct par la commune ne seraient pas mieux gérés par des

tiers acteurs. Une évaluation de la pertinence d'une transmission de gestion pourrait avoir lieu pour différents services (par exemple : le logement communal, les crèches, les établissements d'enseignement secondaire, l'aide alimentaire ,..)

- Le levier « une autre façon de travailler en interne de l'administration » : évaluer la possibilité de passer d'une logique « budget de moyens » à une logique « budget programme » ce qui permettrait de mieux suivre et maîtriser les dépenses et d'en assurer une meilleure traçabilité. Cela permettrait aussi de limiter le nombre de projets qui au final n'en sont pas et dont les moyens financiers affectés sont au final gâchés, voire mal dépensés car dès le départ le projet est mal conçu, voire peu ou pas pensé. Par ailleurs, nous devons renforcer les synergies entre services communaux afin que certaines activités soient mutualisées (pertinentes en termes de contenu mais aussi en termes de mutualisation des coûts).

Démocratie, participation, information et accueil du citoyen

Nous constatons actuellement que :

- *Le projet Megafon de participation citoyenne est très positif et commence à être connu au sein de la population anderlechtoise. Des demandes allant dans le sens d'une pérennisation de ces assemblées citoyennes de quartiers ont été formulées par des habitants et habitantes.*
- *La stratégie du Collège visant à renforcer la proximité des services publics communaux des habitant.es s'est concrètement incarnée dans la mise en place de trois antennes de proximité (Vaillance, Peterbos, Cureghem) mais sans que le dispositif purement politique n'évolue. La transversalité d'intervention de la commune (propreté, travaux publics, prévention) se manifeste de plus en plus à travers les antennes de proximité sans que le niveau politique (Collège) ne suive la dynamique. Toutes les antennes de proximité sont sous la responsabilité politique du Bourgmestre, les Echevin.es ayant des attributions thématiques perdant progressivement le contrôle de ce que les services communaux, dont ils ont la responsabilité, font dans les antennes (Instructions données par le manager de quartier qui dépend politiquement du Bourgmestre et administrativement du secrétaire communal) : possible concentration progressive du pouvoir ;*
- *Des progrès importants ont été faits en matière d'information du citoyen sur les grands projets communaux. Mais il n'en demeure pas moins que l'information transmise reste ponctuelle, sans suivi par la suite. Une formation plus continue, via des canaux de communication et d'information plus adaptés est une demande des citoyen.nes ;*
- *L'accueil et l'orientation du citoyen (téléphonique, physique) a été renforcé (plus de personnel, homogénéisation du poste d'agent d'accueil, plus de service rendu, identité renouvelée...) mais nous savons aussi que la centrale téléphonique n'a la capacité de prendre que 50% des appels entrants par exemple ;*
- *Dans certains services (démographie essentiellement), nous constatons l'augmentation des cas de violences et d'agressions, fruit d'un cercle vicieux (lenteur, longueur des délais d'attente, énervement...);*
- *Le système de plainte à la commune est peu ou mal organisé (un formulaire de plainte bien présent sur le site internet mais peu ou pas assez activé).*

NOS PROPOSITIONS:

- Pérenniser le projet Megafon et rendre le dispositif durable par la mise en place d'assemblées citoyennes de quartier avec un rôle délibératif. Ce dispositif devrait être organisé de manière cohérente et en synergie avec la mise en place des antennes de proximité. Ces assemblées constitueront un nouveau pilier de la démocratie locale anderlechtoise ;
- Continuer la mise en place d'antennes de proximité (1 par an) et, si les moyens sont disponibles, aller au plus proche des personnes éloignées des institutions publiques en développant le concept de mobilité d'Anderlecht Info. Organisé sous forme de kiosque mobile, Anderlecht Info pourrait se rendre dans les lieux d'accueil des publics les plus éloignés des institutions afin d'informer, orienter et conseiller sur les démarches administratives par exemple (exemple : une permanence à Goujonissimo...) ;
- Faire évoluer la gouvernance politique au même rythme que l'organisation de l'administration (transversalité incarnée en grande partie par les antennes de proximité) et limiter la concentration des pouvoirs dans les mains du Bourgmestre via les antennes de proximité, conférer à chaque Echevin.e, en plus de ses attributions thématiques, une attribution territoriale (Echevin.e d'un quartier de la commune = organisation de type matricielle). De cette manière, « l'Echevin.e de quartier » a pour mission d'assurer la transversalité et la coordination des actions dans le quartier. Chaque Echevin.e conserverait par ailleurs des attributions thématiques ;
- Développer plus fortement le concept de Web TV avec un objectif : développer une information continue sur les grands projets de la commune (exemple : communiquer en continu sur l'état d'avancement d'un projet d'infrastructure ou de rénovation de l'espace public, communiquer plus directement et humainement sur certains phénomènes constatés sur la commune et sur l'action communale pour rassurer le citoyen et pour faire de la pédagogie autour de certains choix. Les agents publics, en tant qu'expert, pourraient être les principaux acteurs de ces actions) ;
- Cocréer une « charte de qualité du service public » (avec les agents et un panel de citoyen.nes) qui mentionnerait clairement les droits et les devoirs des agents publics vis-à-vis du citoyen mais aussi les droits et devoirs des citoyens vis-à-vis de l'agent public afin de mieux cadrer et encadrer les éventuels phénomènes de violence par la prévention, la sensibilisation des agents publics et des citoyen.nes.
- Renforcer l'accessibilité du dispositif de plainte : meilleure visibilité, délai de traitement et renforcer la qualité du formulaire et du dispositif de traitement des plaintes.

Gestion de l'administration communale

Nous constatons actuellement que :

- *La collaboration entre le politique et les services communaux est parfois tendue, les enjeux de chacun ne se rejoignent pas toujours et un défaut de communication entre le politique et l'administration est souvent constatée (absence de communication ou mauvaise communication) ;*
- *L'administration communale a entamé un processus de transformation visant à centrer le management sur les objectifs et le développement professionnel de l'agent (introduction de nouveaux outils au sein de l'administration : le cycle de développement comme outil d'évaluation, les fiche-projet comme outil de programmation, les chartes de collaboration au sein des services qui fixe le cadre de travail, renforcement de la transversalité incarné par les antennes de*

proximité, formation de la ligne hiérarchique aux nouveaux modes de management). Cette impulsion vise à redynamiser l'administration, à la rendre plus agile et plus efficace mais le processus entamé demande du temps et de la constance ;

- *Les discriminations de type « ordinaire » sont encore très (trop) présentes dans l'administration, ce qui nuit au vivre-ensemble et est générateur de tensions et de conflits en interne ;*
- *Certains métiers dans l'administration sont peu ou mal valorisés, notamment les métiers de 1ère ligne qui mettent l'agent public en face du citoyen directement (agents d'accueil, téléphonistes...). Ces métiers sont par essence « pénibles » mais ne sont pas reconnus comme tels ;*
- *L'intelligence artificielle est déjà présente dans l'administration (utilisation de Tchat GPT par exemple) mais sans que cela ne soit cadré ni qu'une réflexion soit menée en termes d'usage mais aussi d'éthique.*

NOS PROPOSITIONS:

- Dès le début du mandat, le contenu de l'accord de majorité doit être traduit de manière programmatique et dynamique pour l'administration : traduction dans le PST (à refonder car peu suivi), dans le budget (nouveau triennat qui démarre en 2025) mais aussi dans l'organigramme qui doit promouvoir et renforcer les collaborations entre services et qui soit beaucoup plus dynamique (centré sur des objectifs et non sur un modèle classique d'administration en silo et pyramidal) ;
- Promouvoir quand cela est possible et souhaité par les agents des modèles d'organisation plus horizontaux (sur la base d'expériences menées ces 5 dernières années) ;
- Faire en sorte que, dès le début du mandat, le Collège définisse et cadre les modalités de collaboration et de communication avec l'administration (fréquence des rencontres, règles de communication...) ;
- Continuer à renforcer le processus de transformation de l'administration vers plus de transversalité, plus axées sur les objectifs et la co-construction des projets avec les acteurs du territoire, à niveau égal (par certains aspects l'administration est souvent perçue comme condescendante vis-à-vis des citoyens) ;
- Lutter de manière proactive contre toutes les formes de discriminations en interne de l'administration en refondant par exemple le système de plainte et de sanction ;
- Reconnaître la pénibilité de certains métiers (notamment les agents d'accueil et les téléphonistes) et définir un système de valorisation et de « protection » afin de limiter les départs et de limiter les découragements/l'aigreur. Un système de valorisation devrait être également évalué en incluant d'éventuelles primes.
- Mener une réflexion stratégique sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'administration (en lien avec le niveau Régional) : usage, éthique (...)